

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérées, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent l'accès et le droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01082008 et clos le 31072009 Régime simplifié d'imposition   
ou réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)   
(cocher la case correspondante)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
1 Rue Gaston Roupnel BP 94  
21203 BEAUNE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

## A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS DOMAINE A.F.GROS  
5 Grande Rue  
La Garelle  
21630 POMMARD

651 425347 38396734600016  
Insp.,IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

## B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

viticulture

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal ①</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	196 850	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ②		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1) ③			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5 % ④		Autres plus-values imposables au taux de 16,5% ⑤		Plus-values à long terme imposables au taux de 0% ⑥	Plus-values exonérées art. 238 quinquies ⑦
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2	Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines <input type="checkbox"/> Zone franche Corse <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Autres dispositifs ⑧ <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré ⑨ (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>					

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

<b>1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b> Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	<input type="text"/>
<b>2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.</b> Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	<input type="text"/>
<b>3. Crédits d'impôt et imputations</b>	Crédit d'impôt en faveur de la recherche <input type="text"/> Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants <input type="text"/> Crédit d'impôt en faveur de la famille <input type="text"/> Réduction d'impôt en faveur du mécénat <input type="text"/> Crédit d'impôt pour investissement en Corse <input type="text"/> Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage <input type="text"/> Autres imputations <input type="text"/>

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Nom, adresse, téléphone, télécopie : Andre et Associes . 0018 Rue Buffon  
21200 Beaune FR 03 80 24 12 73

- du comptable et/ou du conseil  \*

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité \*\*

À POMMARD le 03112009

Signature et qualité du déclarant

PRESIDENTE

\* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).  
\*\* Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDIC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.



Désignation de l'entreprise **SAS DOMAINE A. F. GROS** (À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)  
 et Date de clôture de l'exercice **31072009**

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
			TOYOTA	SERVICE GENERAL	P
			12		

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2008, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou – selon le cas) <input style="width: 100px;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input style="width: 100px;" type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5% <input style="width: 100px;" type="text"/>	
Chiffre d'affaires TTC <input style="width: 100px;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 % <input style="width: 100px;" type="text"/>

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°<sup>OS</sup> d'identification de la société mère.

n° SIRET

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice


Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE A.F.GROS du 01082008  
Adresse Grande rue la garelle 21630 POMMARD au 31072009

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 MR PARENT François Directeur technique	Route d'Yvry 21630 POMMARD
2 MR MONGIN Pascal Régisseur	Route de Ladoix Serrigny 21700 MAGNY LES VILLERS
3 MME PARENT Anne Françoise Présidente	Route d' Yvry 21630 POMMARD
4 MLE BUCHY Emeline Assistante export	Rue des SERVES 21190 CORCELLES LES ARTS
5 MR BOULAY Vigneron caviste	28 rue faubourg Saint Nicolas 21200 BEAUNE
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 79 258				79 258				79 258
2 32 403				32 403	732			33 135
3 29 381				29 381	3 846			33 227
4 23 973				23 973	540			24 513
5 20 390				20 390				20 390
6								
7								
8								
9								
10								
** 185 405				185 405	5 118			190 523

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30€ par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 0809... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	190 523	- de l'exercice 0809... ⑩	234 970
- de l'exercice précédent ⑩	183 678	- de l'exercice précédent ⑩	624 280
Nom et qualité du signataire <u>PRESIDENTE</u>		à <u>POMMARD</u> , le <u>03112009</u>	
		Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DOMAINE A. F. GROS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>Grande rue la garelle 21630 POMMARD</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>3 8 3 9 6 7 3 4 6 0 0 0 1 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, <u>31072009</u>						
		N-1 <u>31072008</u>						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 520	4 520		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	5 241	1 498	3 743	4 267
		Constructions	AP	AQ	811 835	48 191	763 643	479 106
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	437 263	357 479	79 783	76 393
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	154 228	102 442	51 786	60 699
Immobilisations en cours		AV	AW	36 614		36 614	36 614	
Avances et acomptes		AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	3 884		3 884	3 884	
	Autres participations	CU	CV	2 600		2 600	2 600	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE	303		303	276	
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>1 456 491</b>	<b>514 132</b>	<b>942 358</b>	<b>663 842</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	20 222	20 222	11 435	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	183 739		183 739	183 547
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	958 439		958 439	773 362
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	12 178		12 178	12 767
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	164 330	2 822	161 507	190 022
		Autres créances (3)	BZ	CA	191 915		191 915	190 142
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	226 331		226 331	565 561	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 245		6 245	7 366	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 763 402</b>	<b>2 822</b>	<b>1 760 579</b>	<b>1 934 205</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>3 219 893</b>	<b>516 955</b>	<b>2 702 938</b>	<b>2 598 047</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE A. F. GROSNéant \*

		Exercice N	Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 137 500 .....)	DA	137 500	137 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 750	13 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	1 059 227	744 608
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	156 790	414 619
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	147 934	45 730
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 515 203	1 356 208
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	510 788	227 701
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	59 766	91 104
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	90 013	169 586
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	349 469	378 612
	Dettes fiscales et sociales	DY	149 977	359 333
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	18 537	
	Autres dettes	EA	9 184	15 500
Compte régul.	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 187 735	1 241 839
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 702 938	2 598 047
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	676 480	904 794	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	315		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DOMAINE A . F . GROS

Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	656 831	FE	354 791	FF	1 011 622	1 612 564	
		FG	23 220	FH		FI	23 220	30 785	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	680 051	FK	354 791	FL	1 034 842	1 643 349	
	Production stockée*					FM	185 269	(34 463)	
	Production immobilisée*					FN	327 682	499 526	
	Subventions d'exploitation					FO	150	1 147	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	41 840	2 735	
	Autres produits (1) (11)					FQ	34	3	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 589 819	2 112 298
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	112 134	127 885	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(8 786)	(3 173)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	688 315	952 850	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 223	16 927	
	Salaires et traitements*					FY	245 112	236 842	
	Charges sociales (10)					FZ	88 759	105 085	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	100 643	53 270
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	2 822	41 706
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	28 646	892
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 272 872	1 532 286	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	316 946	580 012	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	21	50	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	24 900	18 178	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	24 921	18 229	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	24 307	10 002	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	24 307	10 002	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	613	8 227	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	317 560	588 239	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE A. F. GROSNéant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 473 4 919	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	17 443 42 926	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>30 917 47 845</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	188	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	514 899	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	119 648 19 481	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>120 351 20 380</b>	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(89 434) 27 464</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	71 335 201 085	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>1 645 657 2 178 373</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>1 488 866 1 763 754</b>	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	<b>156 790 414 619</b>	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	5 908 5 464
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	134 2 735	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir détail en annexe		120 352	30 917	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE A.F.GROS										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	6 855	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	5 241	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2	484 152	KP	484 152	KQ	327 682	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	397 745	KS	397 745	KT	46 521	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	31 105	KW		KX	1 411
		Matériel de transport*					KY	50 582	KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					LB	67 666	LC		LD	4 031
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	36 614	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 073 108	LO		LP	379 646	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	3 884	8M		8T	
Autres participations					8U	2 600	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP	276	IR		IS	27		
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	6 761	LR		LS	27		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 086 724	ØH		ØJ	379 673		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 335	LW	4 520	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	5 241	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH	811 835	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	7 004	MJ	7 004	MK	437 263	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	32 516	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	50 582	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	567	MS	567	MT	71 130	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	36 614	
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	7 571	NG	7 571	NH	1 445 183	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	3 884	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	2 600	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	303	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	6 788	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	9 906	ØK	9 906	ØL	1 456 491	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31072009

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DOMAINE A. F. GROS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 -- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 -- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 -- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE A. F. GROSNéant  \***CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH	6 855	2 335	4 520
Terrains			PI	PJ	PK	PL	974	524	1 498
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PV	PW	PX	PY	5 046	43 145	48 191
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC	321 352	42 617	357 479
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF	QG	26 556	1 230	27 787
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK	27 760	9 482	37 242
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO	34 337	3 642	37 412
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
TOTAL III			QU	QV	QW	QX	416 026	100 643	509 612
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR	422 881	100 643	514 132

**CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE A. F. GROS

Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	45 730	TG	119 648	TH	17 443	TI	147 934
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>45 730</b>	<b>TS</b>	<b>119 648</b>	<b>TT</b>	<b>17 443</b>	<b>TU</b>	<b>147 934</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>		<b>TV</b>		<b>TW</b>		<b>TX</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	41 706	6U	2 822	6V	41 706	6W	2 822
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>41 706</b>	<b>TY</b>	<b>2 822</b>	<b>TZ</b>	<b>41 706</b>	<b>UA</b>	<b>2 822</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>87 436</b>	<b>UB</b>	<b>122 471</b>	<b>UC</b>	<b>59 149</b>	<b>UD</b>	<b>150 757</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	2 822	UF	41 706			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	119 648	UK	17 443			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 °du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DOMAINE A. F. GROS

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 822		2 822					
	Autres créances clients		UX	161 507		161 507					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	79 488		79 488				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	107 395		107 395				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 531		4 531					
	Charges constatées d'avance		VS	6 245		6 245					
	TOTAUX			VT	362 491	VU	362 491	VV			
RENVOS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	315		315					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	510 472		89 231		209 194		212 046	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	574		574						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	349 469		349 469						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 503		21 503						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 688		43 688						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	79 968		79 968					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 817		4 817					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	18 537		18 537						
Groupe et associés (2)		VI	59 191		59 191						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 184		9 184						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 097 722	VZ	676 480	209 194		212 046		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	383 620	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		59 191		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	100 848	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DOMAINE A. F. GROS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31072009</u>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WB	
		de son conjoint	moins part déductible*	à réintégrer :	WC
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*				
	Amendes et pénalités (nature : <u>MSA</u> .....)				
Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 16,5 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8
		- imposées au taux de 0 %			ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé ( dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 <sup>e</sup> et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
			Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	M8	
				<b>TOTAL I</b>	WR
					234 970
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV
		- imposées au taux de 0 %			WH
		- imposées au taux de 16,5%			WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 16,5 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales * ( quote-part des frais et charges restant imposable, Produit net des actions et parts d'intérêts : ( à déduire des produits nets de participations )					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
Majoration d'amortissement*					
Mesures d'incitation	Abatement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés Investissements Immobiliers cotées (art. 44 septies A)	K3
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
				Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagee par le report en arriere du déficit* (entreprises à l'IS)					
				ZI	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	234 970
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	234 970
					XO

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS DOMAINE A. F. GROS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	13	030
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DOMAINE A. F. GROS

Néant  \*

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	414 619
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
<b>TOTAL I</b>		ØF	414 619
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	ZB	314 619
	Dividendes	ZE	100 000
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ	6 638	7 535	
	Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance	YT	13 185	21 296	
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	121 093	106 066	
	Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	89 108	121 811	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	464 928	703 675	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	688 315	952 850	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *	YW			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	15 223	16 927	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	15 223	16 927	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée	YY	40 160	76 100	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	62 393	155 448	
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *	ØB	237 021		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% <sup>(1)</sup> JL		
		Plus-values à 16,5% <sup>(2)</sup> JM	Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% <sup>(1)</sup> JO		
		Plus-values à 16,5% <sup>(2)</sup> JP	Imputations JF		
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH	N° SIRET de la société mère. JJ		
numéro du centre de gestion agréé * XP					
Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : [ ] handicapés : [ ] )		YP	8	8	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	5,75 %	5,62 %	
Filiales et participations. La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.		ZR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.  
 (2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (art. 219 Ia du CGI).  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS DOMAINE A.F.GROSNéant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	SITE INTERNET	2 335	2 335		
	2	MATERIEL DE RECOLTE	679	164		515
	3	MATERIEL DE STOCKAGE ELEVAGE	3 60	4 360		
	4	MATERIEL DIVERS	1 965	1 965		
	5	MATERIEL INFORMATIQUE	568	568		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 % (1)
				⑩			
	⑦	⑧	⑨	16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2		(515)	(515)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

(515)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 16,5 % ⑪

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DOMAINE A. F. GROS

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %<sup>①</sup> ou 16 %<sup>②</sup>.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI)<sup>①</sup> \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI)<sup>①</sup> \*.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou à 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS DOMAINE A. F. GROS Néant \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DOMAINE A. F. GROS Néant \*

Exercice ouvert le : ..... 01082008 ..... et clos le : ..... 31072009 ..... Durée en nombre de mois 12

<b>I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE</b>		
Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	A5	1 011 622
Production vendue - Services	A7	23 220
Production stockée	B5	185 269
Production immobilisée	B6	327 682
Subventions d'exploitation perçues	B7	150
Autres produits	B8	34
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	134
<b>TOTAL A</b>	<b>I5</b>	<b>1 548 113</b>
<b>II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)</b>		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	112 134
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	(8 786)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	561 314
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	28 646
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	C9	
<b>TOTAL B</b>	<b>D1</b>	<b>693 309</b>
<b>III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>		
<b>TOTAL A - TOTAL B</b>	<b>D2</b>	<b>854 803</b>

**EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT**

\* voir notice au verso

**Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).**

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text" value="Mme"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="GROS"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="Anne-Françoise"/>
Nom marital	<input type="text" value="PARENT"/>	% de détention	<input type="text" value="97,40"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="2435"/>
Naissance : Date	<input type="text" value="30011957"/>	N° Département	<input type="text" value="21"/>	Commune	<input type="text" value="DIJON"/>
Pays	<input type="text"/>				
Adresse : N°	<input type="text" value="5"/>	Voie	<input type="text" value="Grande rue"/>		
Code Postal	<input type="text" value="21630"/>	Commune	<input type="text" value="POMMARD"/>		
Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032